

PREMIER MINISTERE

COMMISSARIAT A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

CENTRES ET UNITES

'E

RECHERCHE

centres de recherche

CENTRES DE RECHERCHE

LE CENTRE DE RECHERCHE EN ASTRONOMIE, ASTROPHYSIQUE ET GEOPHYSIQUE

C. R. A. A. G.

Décret nú85-16 du 2 février 1985 portant création du centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (C.R.A.A.G.)

Le C.R.A.A.G. est placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

MISSIONS :

Le centre est chargé :

- d'entreprendre des recherches et des études en astronomie, astrophysique, géophysique et exploiter les divers résultats qui en découlent;
- d'assurer le suivi permanent des phénomènes géophysiques et astronomiques naturels pour élaborer notamment les cartes géomagnétiques, gravimétriques, géothermiques et astronomiques;
- de développer et étendre à travers le territoire national, les stations et réseaux géomagnétiques, gravimétriques, astronomiques et services de l'heure;
- de densifier et étendre le réseau sismologique, à toutes les zones sunsibles du territoire national et d'en assurer l'exploitation et la maintenance ;
- de contribuer à la surveillance sismique du territoire national pour compléter les catalogues et les cartes sismiques en vue de développer la banque de données sismiques ;
- de participer, avec les organismes concernés aux études de microzonation ;
- de recenser et de regrouper les documents anciens, y compris ceux existants à l'étranger, pour approfondir et enrichir l'histoire de la sismicité algérienne.

LE CENTRE DE RECHERCHE SUR L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

C. E. R. I. S. T.

Décret nú85-56 du 16 mars 1985 portant création du centre de recherche sur l'information scientifique et technique

le C.E.R.I.S.T. est placé sous la tutelle du Commissariat à la Recherche Scientifique et Technique

MISSIONS:

Le centre a pour mission de mener toute recherche relative à la création, à la mise en place et au développement d'un système national d'information scientifique et technique.

Le centre est chargé :

- d'étudier et de proposer toutes mesures règlementaires propres à assurer le développement et la promotion de l'information scientifique et technique;
- de participer à la mise en place et au développement d'un réseau national d'information scientifique et technique;
- de participer à la constitution de banques de données dons tous les domaines de la science et de la technologie par chacun des secteurs concernés et de favoriser, par son action de coordination, leur accès aux divers utilisateurs;
- de proposer toutes mesures propres à assurer l'acquisition rationnelle et la circulation de l'information scientifique et technique à l'échelle nationale et à satisfaire les besoins des utilisateurs;
- de promouvoir l'introduction de moyens techniques modernes tels que :
- * l'informatique pour la collecte, l'analyse et le traitement de l'information scientifique et technique.
- * l'élaboration de systèmes logiciels pour l'automatisation de la recherche documentaire et de l'information scientifique et technique.
- d'assurer la coordination de l'interconnexion des réseaux étrangers et internationaux dans le domaine de l'information scientifique et technique.

Dans le cadre des orientations du commissariat à la recherche

scientifique et technique, le centre est chargé :

- de préparer les éléments scientifiques et techniques d'élaboration des avants-projets de plans d'information scientifique et technique ;
- d'assurer les éditions et collections du commissariat à la recherche scientifique et technique;
- de participer à la vulgarisation de la science et de la technologie notamment sous forme de publications ou de films scientifiques;
- de contribuer à la valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique dans le cadre de sa mission d'information scientifique et technique ;
- d'assurer toute recherche ou étude se rapportant à son objet.